Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-212202915-20260417-202633-DE

# SÉANCE du Vendredi 17 Avril 2026
# CCAS DE SAINT-GILDAS

L'an deux mille vingt six, le vendredi dix sept avril à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-GILDAS, convoqués le sept avril deux mille vingt six, se sont réunis dans la mairie de SAINT GILDAS.

Présents : Mme Carine MÉROT , Présidente, Mme Annie SIMON, M. Jean-Pierre POISSEL, M. Jean-Pierre QUÉRO, M. Yvon SERANDOUR, Mme Isabelle GARGENT, Mme Béatrice CHAPELAIN LE CALVEZ,

Absents excusés : Mme Marie LEPAGE (donne procuration à Mme Annie SIMON), Mme Léa DESLILE (donne procuration à M Yvon SERANDOUR)

Date de la convocation : 07/04/2026

Date d'affichage : 17/04/2026

*Délibération 2026-01 :*

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2025**

**Vu** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

**Vu** l'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du CFU ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 du CCAS de Saint Gildas;

**Vu** le CFU 2025 du CCAS de Saint Gildas ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

**Considérant que**, dans ce cadre, Mme la présidente a quitté la séance et que les membres du CCAS, ont élu Mme Isabelle GARGENT pour assurer la présidence de la séance ;

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-212202915-20260417-202633-DE

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

| PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE<br>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025 | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire totale | 0€ | 1 300 € | 1 300 € |
| | Recettes réalisées | 0 € | 1 450 € | 1 450 € |
| | Restes à réaliser | 0 € | 0 € | 0 € |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | 0 € | 2 288.95€ | 2 2800.95 € |
| | Dépenses réalisées | 0 € | 1 269.20 € | 1 269.20 € |
| | Restes à réaliser | 0 € | 0 € | 0 € |
| Différence entre les titres et les mandats | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | 0 € | 180.80 € | 180.80 € |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | 0 € | 988.95 € | 988.95 € |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent/déficit (+/-) | 0 € | 1 169.75 € | 1 159.75 € |
| Différence entre les restes à réaliser | Restes à réaliser (+/-) | 0 € | 0 € | 0€ |
| Résultat cumulé | Excédent/déficit | 0 € | 1 169.75 € | 1 169.75 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Madame la Présidente étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU 2025 du CCAS de Saint Gildas

- **DONNE** pouvoir à Mme la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Présidente,
Mme Carine MÉROT

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
St GILDAS
22800